



Communiqué de presse

Réunionnais de la Creuse : signature d'une convention entre le conseil départemental de La Réunion et le ministère des Outre-mer

Paris, le 4 avril 2019 – Le conseil départemental de La Réunion et le ministère des Outre-mer ont signé, le 4 avril 2019, une convention transférant la prise en charge de l'accompagnement des « Réunionnais de la Creuse » au département de La Réunion.

Ce dispositif, géré par l'Union Nationale des Associations Familiales (UDAF) de La Réunion, est l'une des préconisations de la commission d'experts installée en février 2016, qui a remis son rapport à la ministre des Outre-mer le 10 avril 2018.

Annick Girardin, ministre des Outre-mer : « *Je me réjouis de la signature de cette convention. Il sera désormais possible pour les Réunionnais, transplantés dans certains départements de l'Hexagone entre 1962 et 1984, de se rendre sur leur île natale et de renouer des liens avec leur famille et territoire d'origine.* »

Cyrille Melchior, président du Conseil Départemental de La Réunion, déclare : « *C'est un acte majeur que nous signons aujourd'hui. Cette convention permettra un meilleur accompagnement des Réunionnais de la Creuse dans leur projet de retour sur l'île, pour découvrir ou redécouvrir leurs racines, leurs origines et leur histoire.* ».

* * *

Ressource :

- Lien vers la convention signée le 4 avril 2019 : http://www.outre-mer.gouv.fr/sites/default/files/20190404_convention_orphelins_de_la_creuse.pdf
- Lien vers le rapport de la commission d'experts d'avril 2018 : <http://www.outre-mer.gouv.fr/accompagnement-des-transplantes-dits-reunionnais-de-la-creuse>

Contact presse :

Nicolas Sire

Directeur du pôle communication du ministère des outre-mer

01 53 69 22 21 / nicolas.sire@outre-mer.gouv.fr